

Avis public

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 253-42

LA POPULATION DE TADOUSSAC EST CORDIALEMENT INVITÉE À UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE mercredi, 31 janvier 2018 de 18h30 À 19H30 au Centre des loisirs de la municipalité de Tadoussac, au 286, rue de la falaise.

Cette consultation portera sur le règlement 253-42 ayant pour objet de créer la zone 66-P à même la zone 23-CH et de permettre les classes d'usages suivantes dans la zone 66-p :

- Publique et institutionnelle locale (P-a)
- Publique et institutionnelle régionale (P-b)
- Utilité publique (I-d)
- Parc et espace vert (R-a)

La zone 66-P est située le long de la rue du bateau-passeur, tel qu'illustré sur le plan ci-dessous.



DONNÉ à Tadoussac ce 18^e jour de janvier 2018.

Marie-Claude Guérin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidante à St-Siméon certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 14 et 15 heures de l'après-midi, le 18ième jour du mois de janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18ième jour du mois de janvier 2018.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

